

Département
NORD
Canton
GRANDE-
SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/

116

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DON DE PONEY'S
A MONSIEUR PIERRE MAERTENS**

3.2 - ALIENATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-10°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Considérant que les poneys nommés « **Lulu** » et « **Vivion VD Buske** » sont désormais trop âgés pour assurer des activités au Centre équestre et nécessitent du repos,

Considérant qu'une publicité a été faite sur internet et par voie d'affichage, pour le don desdits poneys contre bons soins,

DECIDE :

Article 1^{er} : De donner les deux poneys suivants :

- Lulu, âgé de 23 ans, de couleur pie, immatriculé **52385090 J**,
- Vivion VD Buske, âgé de 20 ans, de couleur bai, immatriculé **50426719 Y**,
à titre gracieux et contre bons soins, à Monsieur Pierre Maertens résidant à Sainte-Marie-Kerque.

Article 4 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **20 AOUT 2024**
Pour extrait conforme

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **20 AOUT 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **20 AOUT 2024**